

Nous allons, lors de ce CTSD, discuter du projet de carte scolaire pour la rentrée 2016 dans le premier degré. Si nous pouvons nous satisfaire de la dotation de 49 postes pour une hausse démographique d'environ 300 élèves supplémentaires, nous savons qu'elle ne permettra, une fois encore, que d'absorber cette hausse démographique, n'augmentant que faiblement le P/E, sans améliorer les conditions de travail des enseignants ni celles de la réussite de tous les élèves.

À la lecture du projet de carte scolaire, nous sommes surpris par le nombre important de fermetures franches, nous avons pour habitude dans le département d'avoir des fermetures conditionnelles. Fermetures qui, bien souvent, permettaient de rouvrir en septembre lorsque les effectifs l'autorisaient. Que ferez-vous en septembre avec ces écoles qui subissent une fermeture définitive ? Nous l'observons tous les ans, le département d'Ille et Vilaine dispose d'un solde migratoire important et certaines écoles peuvent faire une vingtaine d'inscriptions au cours de l'été. Nous allons donc vous demander la transformation d'un nombre important de mesures définitives en conditionnelles.

Dans le détail, plusieurs points nous interpellent dans ce projet :

Tout d'abord, la nouvelle circulaire de 2015 sur les ULIS mentionne « qu'une attention particulière doit être observée lors des opérations de carte scolaire pour les écoles possédant une ULIS ». Or, parmi les fermetures programmées dans ce projet, 9 ont lieu dans des écoles possédant une ULIS. Nous le savons l'inclusion requiert des conditions particulières et notamment des effectifs peu chargés dans les classes.

Ensuite, vous avez décidé de fermer les deux postes d'UPE2A sédentaires à l'école de l'Ille pour les transformer en poste d'itinérants. Si le poste UPE2A itinérant peut être défendu dans son fonctionnement, il nous semble que ces deux postes sédentaires ont tout de même apporté un plus sur l'école de l'Ille. De plus, nous serions très intéressés d'être destinataires du compte rendu de l'audit réalisé l'année dernière et qui a priori mentionnait les aspects positifs du dispositif en sédentaire.

Vous avez décidé de faire des fusions d'écoles, ces fusions opérées selon nous à marche forcée n'augurent rien de bon pour les personnels. Nous avons pour habitude que cela se fasse dans le département en accord avec les personnels et les familles, et seulement dans de rares cas. Or on ne peut pas dire que le projet de St Erblon ait obtenu l'aval de l'ensemble de la communauté éducative, au contraire cela donne l'impression que tout se joue entre le maire et l'IEN dans la précipitation. Tout cela ne laisse pas la possibilité aux personnels de s'organiser sur l'école. En l'état, nous vous demandons l'abandon de cette fusion.

Concernant l'aide aux élèves en difficulté, nous nous inquiétons du manque de psychologues scolaires sur le département en général et sur Rennes en particulier où le nombre d'élèves suivis est en augmentation croissante alors que le nombre de postes lui n'augmente pas. Depuis la fermeture du poste des Gantelles il y a 4 ans, deux communes se sont ajoutées aux circonscriptions rennaises : Vezin et Chantepie ; de plus, la population scolaire a augmenté à Rennes. Nous estimons qu'il manque deux postes de psychologues sur Rennes et nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique, la création de ces postes.

À propos des prévisions d'effectifs en général, nous constatons que, le plus souvent, seul des glissements de cohortes sont retenus dans vos prévisions ce qui nie le travail d'investigation des directrices et directeurs d'école pour établir des prévisions au plus près des réalités de rentrée. D'autre part, le SNUipp/FSU continue de réclamer l'inscription de tous les moins de trois ans dont les familles en font la demande. Et en tout état de cause, nous demandons que les règles vous permettant de définir le nombre d'élèves retenu, soient clairement écrites, explicitées et transparentes d'une année sur l'autre, et communiquées aux écoles.

Enfin, vous attribuez des décharges pour la coordination de certains RPI, nous nous en félicitons, cependant ces décharges n'existent toujours pas pour certains RPI qui pourtant devraient en bénéficier, ainsi le RPI du Trèfle avec 14 classes sur 5 communes ne bénéficie d'aucune décharge de coordination. On imagine mal comment une telle organisation peut fonctionner sans décharge de coordination, nous vous demandons, Mr le Directeur Académique, de rétablir des décharges de coordination dans tous les RPI, et proportionnellement au nombre de classes.

Par ailleurs cependant, nous nous félicitons de plusieurs aspects de la carte scolaire : abondement en postes de brigade, créations sur le dispositif moins de trois ans, création de postes surnuméraires, toutes ces mesures vont dans le bon sens même si on en espérait plus ...

Dans le même ordre d'idée enfin, depuis quelques années nous n'avons pas eu d'ouverture d'école publique sur le département, vous avez décidé d'ouvrir une école publique à Moulins dans un secteur où l'école privée est très présente. C'est un signe fort pour votre première carte scolaire dans le département, nous nous en réjouissons et espérons que ce sera la première d'une longue liste ...